

EXTRAIT du procès-verbal de la séance du **CONSEIL COMMUNAL** du  
21 septembre 2020

---

**Présents:** M. ISTASSE, Bourgmestre;

M. AYDIN, Président du C.P.A.S. sortant;

Mmes et MM. DEGEY, OZER, CHEFNEUX, LAMBERT, BREUWER, BELLY, LUKOKI, Echevin(e)s;

Mme CORTISSE, Présidente;

Mmes et MM. TARGNION, NYSSSEN, BEN ACHOUR, PIRON, ORBAN, BERRENDORF, DENIS, NAJI, DARRAJI, SCHROUBEN, SCHONBRODT, LOFFET, EL HAJJAJI, MAHU, ~~THOMAS~~, BASAULA NANGI, FALZONE, MARECHAL, GALLASS, STOFFELS, COTRENA COTRENA, SMEETS, ROUDELET, JORIS, MAGIS, VAN BOSSCHE, DELTOUR, Conseiller(ère)s;

~~M. DEMOLIN, Directeur général.~~ Mme KNUBBEN, Directrice générale f.f.

---

SEANCE PUBLIQUE

N° 31.- INTERCOMMUNALES - C.H.R.-Verviers, S.C.R.L. - Décret gouvernance - Rapport à présenter par les administrateurs - Prise d'acte.

LE CONSEIL,

Vu le décret du 29 mars 2018 modifiant le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation en vue de renforcer la gouvernance et la transparence dans l'exécution des mandats publics au sein des structures locales et supra-locales et de leurs filiales et notamment son article 73;

Vu l'article L6431-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation;

Vu l'article 69 du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal;

Vu la présentation du rapport d'activités au sujet du C.H.R.-Verviers, S.C.R.L. établi par M. NYSSSEN, Conseiller communal, administrateur de ladite Intercommunale;

Vu l'avis émis par la Section de Mme TARGNION, Bourgmestre, en sa séance du 17 septembre 2020;

PREND ACTE

du rapport d'activités au sujet du C.H.R.-Verviers, S.C.R.L. établi par M. NYSSSEN Didier, Conseiller communal, administrateur de ladite intercommunale (voir annexe).

PAR LE CONSEIL :

La Directrice générale f.f.,

Le Bourgmestre,

M. KNUBBEN

J.F. ISTASSE

**Rapport au conseil communal des délégués de la ville de Verviers au sein de l'intercommunale  
« C.H.R.V. East Belgium »**

**1. Dispositions de l'article 69 du Règlement d'ordre intérieur du Conseil communal.**

Article 69.- § 1er.- Les Conseillers désignés pour représenter la Ville au sein d'un conseil d'administration (A.S.B.L. communales et provinciales, régies autonomes, intercommunales, associations de projet et sociétés de logement) ou, à défaut, du principal organe de gestion, rédigent annuellement un rapport écrit sur les activités de la structure et l'exercice de leurs mandats ainsi que sur la manière dont il a pu développer et mettre à jour ses compétences.

Lorsque plusieurs Conseillers sont désignés au sein d'un même organisme, ceux-ci peuvent rédiger un rapport commun.

Les rapports sont soumis au Conseil communal pour prise d'acte lors de la séance du mois de septembre (fin septembre). Ils sont préalablement présentés et débattus en Section par leurs auteurs.

Les textes des rapports seront annexés à la délibération.

Les Conseillers susvisés peuvent rédiger un rapport écrit au Conseil communal à chaque fois qu'ils le jugent utile. Dans ce cas, l'article 64 du présent règlement est d'application.

§ 2.- Lorsqu'un Conseiller souhaite présenter un rapport au Conseil communal, conformément à l'article L6431-1, § 3 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, l'article 64 du présent règlement est également d'application.

**Le présent rapport est soumis à l'attention du Conseil communal au nom de l'ensemble des administrateurs représentant ou ayant représenté la ville de Verviers.**

**2. Réunions des instances en 2019.**

<b>NOMS</b>	<b>Nbre de Réunions</b>	<b>Pourcentage de présence</b>
BREUWER Alfred	8	100%
MAHU Jean-Sébastien	11	65%
NYSSSEN Didier	16	94%
OZER Cécile	16	94%
TARGNION Muriel	0	0%
LAMBERT Sophie	6	67%
SCHROUBEN Julie	6	67%
THOMAS Bertrand	6	67%

**3. Formation des administrateurs.**

Trois réunions du CA ont été partiellement consacrées à la formation des administrateurs :

Le 12/02/2019 : présentation du département infirmier.

Le 12/03/2019 : présentation du département financier.

Le 7/05/2019 : présentation du département ressources humaines.

En outre, les administrateurs ont été invités à visiter l'institution les 19/01 et 14/09 2019.

Le présent rapport ne reprend pas les formations organisées dans le premier semestre 2020.

**4. Rapport d'activités.**

Pour le rapport d'activités, nous renvoyons au rapport de gestion transmis par l'intercommunale en juin 2020.

Fait à Verviers, le 09/09/2020

Pour les administrateurs représentant la ville de Verviers,

Didier NYSSSEN,  
Vice-Président du CHR V  
Conseiller communal